

Renforcer la capacité de la fonction publique fédérale canadienne à consolider son statut de championne des langues officielles

Note de politique préparée à l'intention du ministère du Tourisme, des Langues officielles et de la Francophonie, dans le cadre de la revue de la Loi sur les langues officielles de 2019.

I. Sommaire

La fonction publique fédérale canadienne est un des plus puissants symboles de la dualité linguistique nationale et joue un rôle de premier plan dans la promotion, la protection et le rayonnement des langues officielles au pays. La fonction publique fédérale incarne le bilinguisme canadien par excellence.

Or, depuis plusieurs années, la fonction publique se heurte à certains obstacles qui l'empêchent de se conformer aux exigences linguistiques mises de l'avant par la *Loi sur les langues officielles* (la Loi) et qui met en péril son statut de championne des langues officielles, une situation qui brime le droit des Canadiens et Canadiennes de communiquer ou de recevoir des communications du gouvernement dans la langue de leur choix, citoyens ou fonctionnaires.

Cette situation a également pour effet de miner la crédibilité des différents gouvernements fédéraux vis-à-vis leurs engagements à protéger et promouvoir langues officielles, lesquels, pourtant, multiplient les promesses, les comités d'études, les groupes de travail et les consultations sans forcément adopter de mesures correctives concrètes.

Depuis plusieurs années, la fonction fédérale peine à gérer des problèmes connus, alors qu'il existe pourtant déjà des solutions réalisables¹. Pour résumer :

- **La qualité et l'uniformité de la traduction et de l'interprétation est en constant déclin:** Depuis 1995, les traductions ne font pas toutes l'objet d'un contrôle de la qualité par un organisme central, ce qui compromet la qualité et l'uniformité des communications dans les deux langues officielles et engendre des coûts humains et financiers supplémentaires²;
- **Les fonctionnaires unilingues n'ont pas de soutien pour améliorer leurs compétences linguistiques:** puisque la formation linguistique est difficilement accessible et que la vérification périodique des compétences linguistiques est inexistante, on ne peut pas garantir une véritable fonction publique bilingue³.

La revue de la Loi nous oblige à porter une plus grande attention aux institutions fédérales, lesquelles sont censées être garantes du bilinguisme des services fédéraux. Or, les problèmes organisationnels et de mise en œuvre auxquels elles font face court circuitent les efforts déployés pour promouvoir et protéger nos deux langues officielles, ce qui rend certaines parties de la Loi nulle et sans effet.

II. Principales recommandations

1. D'ici 2022, faire du Bureau de la traduction le centre d'excellence en matière de langues officielles du gouvernement fédéral;
2. D'ici 2023, mettre en œuvre un plan d'action pour donner aux fonctionnaires l'opportunité de maîtriser une seconde langue officielle et de la maintenir.

¹ Présentation de l'ACEP au Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes, le 11 avril 2016.

² Bureau de la traduction – Évaluation économique du modèle de prestation de services. PWC. Septembre 2018.

³ Rapport du Comité des Langues Officielles sur l'état du bilinguisme dans la fonction publique. Conseil national mixte, le 4 septembre 2018.

III. Recommandations

1. D'ici 2022, faire du Bureau de la traduction le centre⁴ d'excellence en matière de langues officielles du gouvernement fédéral

Une institution prestigieuse, le Bureau de la traduction est à la fois l'emblème et le protecteur du bilinguisme fédéral. Il est aussi l'un des plus importants services linguistiques au monde, soit environ 900 langagiers qui font carrière au gouvernement et dont l'expertise pointue et axée sur les activités du gouvernement canadien s'est développée au fil de formations spécialisées et par la pratique au sein du gouvernement.

Grâce aux services de traduction, d'interprétation et de terminologie qu'il fournit à l'administration fédérale, le Bureau de la traduction est un acteur clé dans la promotion, la protection et le rayonnement des langues officielles. Le Bureau de la traduction est conçu pour permettre à la fonction publique fédérale de communiquer, et ce de façon juste et correcte, avec la population et entre fonctionnaires, dans les deux langues officielles.

En théorie, ces caractéristiques devraient faire du Bureau de la traduction le centre d'excellence des langues officielles de l'administration fédérale. Or, pour l'heure son mandat actuel et sa place dans l'appareil gouvernemental mettent en péril sa capacité à jouer ce rôle.

Principaux problèmes

- **Absence partielle de contrôle de la qualité** : Depuis 1995, les traductions ne font pas toutes l'objet d'un contrôle de la qualité par un organisme central, ce qui compromet la qualité et l'uniformité des communications dans les deux langues officielles, en plus d'engendrer des coûts supplémentaires⁵ pour le travail à refaire;
- **Fournisseur de services plutôt que centre d'excellence officiel** : Le Bureau de la traduction fait partie du portefeuille de Services publics et Approvisionnement Canada, ce qui en fait un simple fournisseur de services, en concurrence avec des fournisseurs privés, lesquels ne satisfont pas toujours aux exigences linguistiques et de qualité du gouvernement. Or, le Bureau de la traduction n'est pas habilité à prévenir leurs dérapages linguistiques, car ils transigent directement avec les ministères et organismes fédéraux qui ont décidé de recourir à leurs services plutôt qu'à ceux du Bureau de la traduction. Ce dernier ne pourra intervenir qu'en aval, et ce sur demande des clients, s'ils sont insatisfaits du travail livré par les fournisseurs privés.

Solutions envisageables

Pour faire du Bureau de la traduction le centre d'excellence des langues officielles du gouvernement fédéral d'ici 2022 et lui redonner ses lettres de noblesse, il faut :

- **Revenir au modèle de prestation de services obligatoires** d'avant 1995 pour qu'il redevienne l'unique autorité contractante pour les services de traduction et d'interprétation et qu'il soit de nouveau entièrement responsable du contrôle de la qualité et de l'uniformité;
- **Faire en sorte que le Bureau de la traduction relève du ministère du Patrimoine** ou transformer le Bureau en organisme fédéral indépendant, un message fort pour consolider son statut de centre d'excellence et d'expertise en matière de langues officielles dans toute l'administration fédérale.

⁴ L'Initiative Centre d'excellence en langues officielles (Initiative CELO) est actuellement le seul centre d'excellence de langues officielles du fédéral. Elle relève du Bureau du dirigeant principal des ressources humaines du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. Son mandat s'apparente surtout à celui d'un organisme de surveillance plutôt que d'un organisme d'expertise langagière central comme on le souhaiterait voir officialisé pour le Bureau de la traduction.

⁵ Bureau de la traduction – Évaluation économique du modèle de prestation de services. PWC. Septembre 2018

2. D'ici 2023, mettre en œuvre un plan d'action visant à donner aux fonctionnaires l'opportunité de maîtriser une seconde langue officielle et de la maintenir

La crédibilité du gouvernement quant à son engagement à protéger et à promouvoir les langues officielles dépend en grande partie de la capacité de la fonction publique à communiquer en anglais et en français avec les citoyens canadiens. Cette crédibilité dépend également de la capacité des fonctionnaires à pouvoir travailler dans la langue de leur choix.

La responsabilité d'assurer le bilinguisme des communications de l'État, aussi bien à l'interne qu'à l'externe, repose sur les épaules des fonctionnaires fédéraux. Les fonctionnaires s'attendent donc à recevoir du soutien de leur employeur pour s'acquitter de leurs obligations en matière de langue officielle. Ils ont aussi besoin de ce soutien pour évoluer au sein de la fonction publique, puisque certains et non tous les postes, exigent un certain niveau de bilinguisme. Les postes de haute direction entre autres.

Au cours de leur carrière dans la fonction publique, les fonctionnaires recrutés sur une base unilingue ou présentant une maîtrise partielle d'une langue seconde pourront avoir besoin d'accroître leur niveau de compétence linguistique pour offrir des services bilingues de meilleure qualité aux canadiens et autres fonctionnaires unilingues, et pour assurer leur mobilité professionnelle. Or, le système en place ne s'y prête pas.

Dans son rapport de 2018⁶, le Comité des langues officielles du Conseil national mixte couvre les résultats d'un sondage sur l'état du bilinguisme dans la fonction publique mené auprès des fonctionnaires et auquel plus de 9,000 employés ont répondu. Ce rapport a révélé de nombreuses lacunes concernant l'accès à la formation, l'utilisation et le maintien des capacités en langue seconde et l'évaluation linguistique. Les résultats laissent croire que la promesse de maintien et de promotion de la dualité linguistique n'est pas réalisée au niveau de la fonction publique et qu'il ne s'agit encore que d'un vœu pieux.

Principaux problèmes

- **Le maintien et la promotion de la dualité linguistique n'est pas une priorité pour tous les dirigeants** : le soutien ministériel et la volonté de la haute direction de soutenir la dualité linguistique sont inégaux à travers la fonction publique; le maintien et la promotion de la dualité linguistique dépendent surtout du bon vouloir de dirigeants;
- **L'accès à la formation linguistique est parsemé d'embûches** : les cours de langue sont souvent refusés aux employés en raison de contraintes financières ou pour des motifs liés aux besoins opérationnels;
- **Le contrôle de la performance linguistique des fonctionnaires occupant des postes bilingues est inadéquat** : la maîtrise de la langue seconde dans les postes de haute direction ou pour lesquels il existe une norme de classification linguistique plus élevée n'est pas ré-évaluée périodiquement en cours de carrière pour vérifier que le niveau de maîtrise est maintenu et qu'il progresse. On évalue la maîtrise de la langue seconde seulement à l'étape de recrutement et lors d'un changement de poste.

Solutions envisageables

Une stratégie qui pourra pour donner aux fonctionnaires l'opportunité de maîtriser une seconde langue officielle et d'en faire usage devra inclure les actions suivantes :

- **Prioriser les ressources pour permettre un meilleur accès aux formations linguistiques** pour remédier aux contraintes de temps et de budget qui freinent l'accès à la formation linguistique, la Loi

⁶ Rapport du Comité des Langues Officielles du Conseil national mixte sur l'état du bilinguisme dans la fonction publique. Conseil national mixte. 4 septembre 2018.

doit prévoir des dispositions qui, d'une part, garantiront l'allocation des fonds nécessaires à la formation linguistique des fonctionnaires fédéraux et, d'autre part, permettront de libérer ces derniers de leur travail pour participer à la formation, malgré les besoins opérationnels. Ce faisant, la Loi accordera la priorité à la formation linguistique des employés des institutions publiques du Canada, ce qui accroîtra le niveau de compétence en langue seconde des fonctionnaires.

- **Responsabiliser les ministères pour favoriser une culture de maintien et de promotion de la dualité linguistique** et pour y arriver la Loi devrait instaurer et appliquer un mécanisme de contrôle et des mesures de surveillance pour que chaque ministère augmente les ressources pour les programmes de maintien et de renforcement des compétences linguistiques. La Loi devra aussi prévoir des pénalités au niveau des ministères pour l'absence de processus de suivi et de maintien.
- **Intégrer les recommandations émises par le Comité des Langues Officielles du Conseil national mixte** dans son rapport de 2018 car elles vont plus en détails et s'appuie sur des consultations et des recherches approfondies, et offrent des solutions pratiques et concrètes pour corriger les problèmes soulevés.

À propos de l'ACEP

L'Association canadienne des employés professionnels (ACEP) représente 17 900 économistes, analystes de politiques, chercheurs, statisticiens, traducteurs, interprètes et terminologues – pour n'en nommer que quelques-uns. Par leur travail, les membres de l'ACEP guident et éclairent l'élaboration des politiques et protègent l'égalité de statut des langues officielles de notre pays. Ils sont surtout regroupés dans la capitale nationale, mais ils sont également nombreux dans chaque province et chaque territoire. L'ACEP siège sur le Comité des Langues Officielles du Comité national mixte. www.acep-cape.ca/fr/

Contact

Katia Theriault
Directrice des Communications / Director of Communications
Association canadienne des employés professionnels-ACEP
Canadian Association of Professional Employees-CAPE
4ème étage-100 rue Queen/ 4th Floor-100 Queen Street
Ottawa, Ontario K1P 1J9

Tel: 613-236-9181 ext. 225

Mobile: 613-818-1840

www.acep-cape.ca

https://twitter.com/acep_cape

https://twitter.com/CAPE_ACEP

<https://www.facebook.com/acepcape>